

# PARLONS SOLVABILITÉ

*Bulletin trimestriel sur les questions de solvabilité qui touchent les assureurs IARD au Canada*



Pour la protection des consommateurs en cas d'insolvabilité d'une société d'assurance  
habitation, automobile ou commerciale

Numéro 32 - janvier 2026



# Du bureau du président

## Quand l'appréciation du rapport est « À améliorer »

par Alister Campbell



Je sais que très peu des lecteurs privilégiés de cette infolettre ont un jour reçu un bulletin scolaire portant la sévère appréciation de l'enseignant : « À améliorer ». Mais d'après mon expérience, je peux vous confirmer que cela a tendance à faire réfléchir (du moins, les dix premières fois). Une telle appréciation peut susciter plusieurs réactions. Pour ma part, il est fort probable que j'aurais d'abord été envahi par la colère et le déni, des réactions on ne peut plus compréhensibles à l'époque. Cependant, avec le recul, j'ai appris qu'il valait mieux se mettre au travail et chercher à améliorer

ce qui devait l'être. Cette année, le rapport du Canada remis par le Fonds monétaire international (FMI) comportait cette appréciation. La décision d'intervenir (et ses modalités) sera déterminante pour l'ensemble des acteurs du filet de sécurité du système financier canadien.

En 1999, le FMI a mis sur pied le Programme d'évaluation du secteur financier (PESF), dont l'objectif pour les économies développées comme le Canada est d'évaluer la stabilité et la solidité de leur secteur financier. Un rapport du PESF présente les résultats des tests de résistance des institutions financières, l'évaluation de la qualité de la supervision et de la réglementation, et le diagnostic du cadre de gestion des crises de chaque pays. Le Canada a été le premier pays du G7 (évidemment) à entreprendre un examen du PESF entre 1999 et 2000 (le dernier remonte à 2019). Le rapport le plus récent a été publié en août de cette année. Le rapport de 2025, qui contient 77 pages, présente 24 « recommandations clés » réparties dans 95 paragraphes numérotés. Vous pouvez consulter la version anglaise [ici](#).

Ce qui est encore plus intéressant, c'est qu'à la fin du rapport, un tableau compare les progrès réalisés par rapport aux seize recommandations clés du rapport de 2019. Des seize recommandations, une seule a été mise en œuvre, onze l'ont été partiellement et quatre ne l'ont pas été. Le rapport ne donne pas de note globale, mais le message est clair... le Canada doit s'améliorer!

« **Cette nouvelle occasion de collaboration nous a permis de décrire notre rôle unique au sein du système financier canadien, de présenter nos réussites en matière de protection des assurés lors de la faillite d'assureurs, et de soumettre notre liste des points à améliorer.** »

Ici, à la SIMA, nous avons accordé une attention particulière au rapport du PESF 2025, notamment parce que, pour la première fois, l'équipe du FMI a sollicité un entretien avec notre équipe dans le cadre de son processus d'évaluation. Cette nouvelle occasion de collaboration nous a permis de décrire notre rôle unique au sein du système financier canadien, de présenter nos réussites en matière de protection des assurés lors de la faillite d'assureurs, et de soumettre notre liste des points à améliorer. Le rapport qui en a résulté comporte un paragraphe entier (le numéro 85, pour vous qui nous lisez) sur la résolution dans le secteur de l'assurance. Ce paragraphe contient des remarques intéressantes, mais aussi quelques éléments plus modérés. Le voici dans son intégralité :

« 85. Un cadre de résolution pour les compagnies d'assurance doit être élaboré. Il n'existe pas d'autorité de résolution désignée pour le secteur de l'assurance. Le travail sur la planification de la résolution n'a pas encore commencé. Le secteur dispose de deux institutions bien établies, financées par l'industrie, pour la protection des assurés dans les secteurs de l'assurance des dommages et de l'assurance vie. Les deux ont déjà réussi à gérer des faillites d'assureurs, mais leur capacité à intervenir auprès d'institutions systémiques reste limitée, en l'absence d'outils supplémentaires et d'accès à du financement. Les problèmes de confidentialité et d'indépendance du conseil d'administration de l'une de ces institutions limitent également leur capacité à se préparer efficacement aux crises. Enfin, la liquidation des assureurs relève de la *Loi sur les liquidations et les restructurations (LLR)*, une loi obsolète qui requiert un réexamen complet. Toute réforme dans ce domaine devrait concerner les assureurs agréés provinciaux. »

Ces remarques franches sont lourdes de sens. Il est évident que le FMI se concentre sur le risque systémique et sur la capacité de notre système à réagir en cas de défaillance maximale. Ainsi, même si nous (et nos collègues d'Assuris dans le secteur de l'assurance vie) avons obtenu de bons résultats en gérant des insolvabilités d'assureurs de moindre envergure (Assuris pourrait soutenir que La Confédération, compagnie d'assurance vie n'était pas une si petite compagnie), des doutes demeurent quant à notre capacité à gérer les crises financières d'assureurs de plus grande taille. D'accord. Comme nous n'avons jamais eu à faire face à un tel défi, nous ne pouvons fournir de contre-exemple, bien que nous ayons souligné que notre catalogue mondial des assureurs ayant fait faillite recense désormais 965 faillites de compagnies d'assurance depuis 2000, aucune n'étant systémique. Nous avons également expliqué au FMI les mesures que nous avons prises pour renforcer notre capacité à gérer des problèmes plus importants, comme notre ligne de crédit de 250 millions de dollars, notre protocole de résolution approuvé par le conseil d'administration, nos nouvelles cotes de crédit et notre nouvel « assureur-relais ». Visiblement, le FMI n'était pas entièrement convaincu. Un évaluateur exigeant, à l'évidence!

« **Il est également clair que le FMI a du mal à comprendre la structure unique de notre fédération canadienne. Le fait de proposer une autorité de règlement unique (probablement fédérale?) dans la première phrase, mais d'insister ensuite sur l'inclusion des assureurs à charte provinciale dans la dernière, crée beaucoup de questions juridiques complexes en suspens.** »

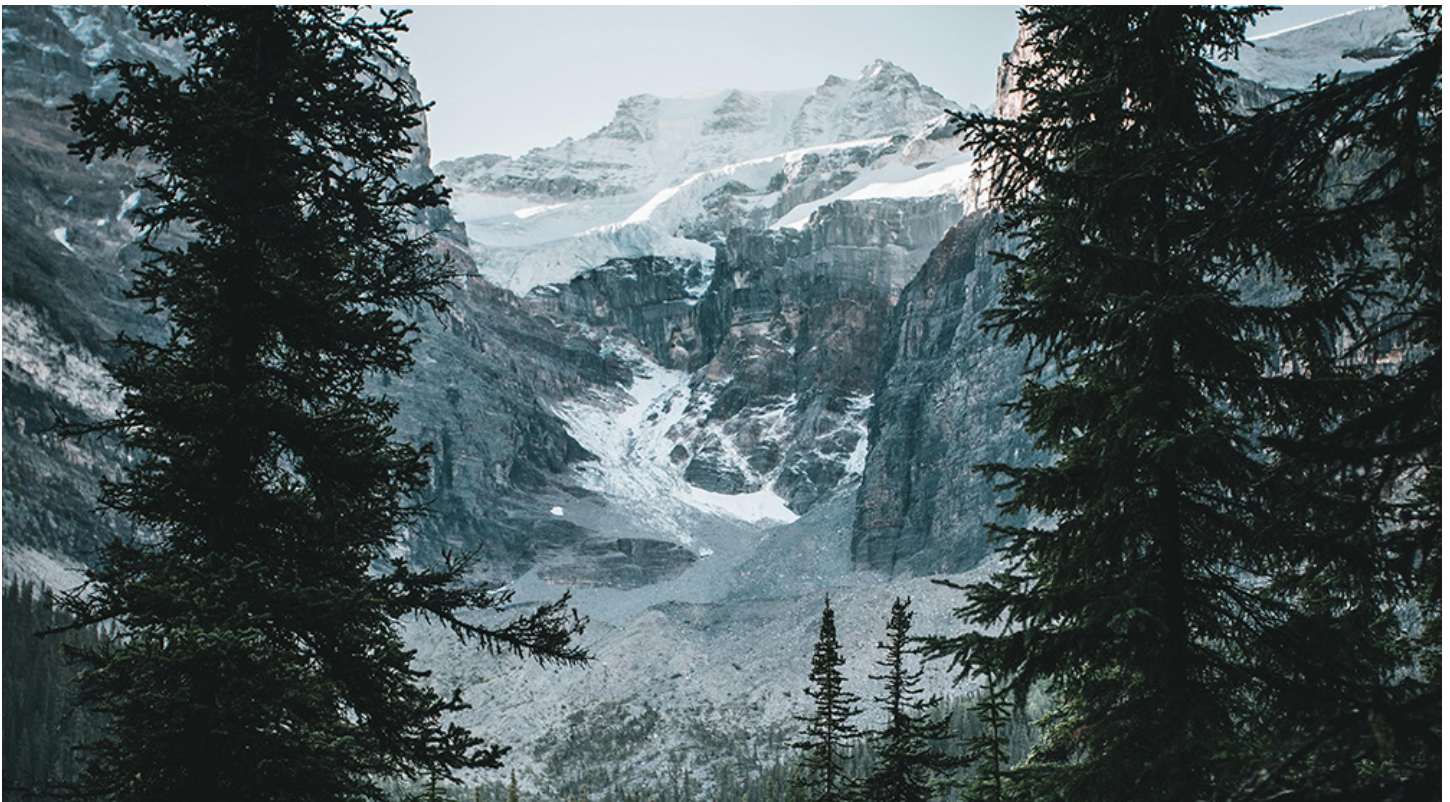
Il est également clair que le FMI a du mal à comprendre la structure unique de notre fédération canadienne. Le fait de proposer une autorité de règlement unique (probablement fédérale?) dans la première phrase, mais d'insister ensuite sur l'inclusion des assureurs à charte provinciale dans la dernière, crée beaucoup de questions juridiques complexes en suspens. Il serait peut-être plus pratique de mettre en place une structure nationale de coordination et de gestion des crises avec les parties prenantes fédérales et provinciales concernées, parallèlement aux mécanismes de garantie tels que la SIMA.

Le point fort de ce paragraphe est la réaffirmation par le FMI de la nécessité pour le Canada de moderniser ou de remplacer la *Loi sur les liquidations et les restructurations (LLR)*. Plus nous travaillons sur l'amélioration de la gestion des risques systémiques, plus il devient évident que ce pays doit se doter de meilleures options de résolution, et que le régulateur fédéral doit disposer de

plus d'outils pour intervenir. Ces deux points doivent absolument être abordés par une révision ou un remplacement de la *LLR*, et ce, dans les plus brefs délais. Nous espérons sincèrement qu'Ottawa tiendra davantage compte de ce message cette fois-ci.

Le point faible du rapport est sans doute la référence explicite à « l'indépendance du conseil d'administration » de la SIMA. Nous réitérons notre affirmation : notre gouvernance n'a jamais failli lorsqu'il a fallu intervenir efficacement en situation de crise. L'évolution de notre Comité de liaison préinsolvabilité avec les organismes de réglementation (CLPOR), composé de membres du conseil qui ne sont pas assureurs et agissant comme interlocuteur efficace auprès des autorités de surveillance dans l'échange d'informations confidentielles, nous a placés dans une position plus solide que jamais. De plus, notre modèle opérationnel actuel s'est révélé d'une efficacité sans faille lors d'exercices de simulation d'insolvabilité menés dans des contextes de stress systémique important. Cela dit, à mesure que nous chercherons à collaborer avec nos partenaires fédéraux et provinciaux pour répondre à l'appréciation « À améliorer » attribuée au Canada dans son plus récent rapport, nous devons accepter que notre modèle de gouvernance fasse de nouveau l'objet d'un examen attentif.

Personne n'aime recevoir un mauvais bulletin. Toutefois, et par souci d'équité envers le Canada, le FMI a formulé de nombreux commentaires positifs à l'égard de l'ensemble de notre système de services financiers et de ses filets de sécurité. Le choix d'accepter de bonne foi l'appréciation « À améliorer » et de réfléchir collectivement à la façon dont nous pouvons nous améliorer figurera parmi nos résolutions du nouvel an ici, à la SIMA. D'ici là... Joyeuses fêtes à tous!



Alister Campbell, président et chef de la direction de la SIMA



## **Prévisions incertaines : Une saison des sinistres majeurs clémentine illumine le T3, mais l'assouplissement du marché assombrit les prévisions – par Jeff Stewart**

Les assureurs IARD du Canada ont affiché une forte rentabilité au cours des neuf premiers mois de 2025, avec un rendement des capitaux propres (RCP) de 15,7 %. Ce nombre, en nette amélioration par rapport aux 13,3 % enregistrés sur la même période en 2024, dépasse de 5,5 % la moyenne à long terme du secteur calculée sur 50 ans.

Le secteur a enregistré de bons résultats de souscription, soutenus par une baisse des frais de services d'assurance (-3,3 %) et une augmentation des revenus d'assurance (+6,6 %), ce qui s'est traduit par un accroissement de 2,5 milliards de dollars du résultat net des services d'assurance (+37,4 %) par rapport à la même période l'année dernière. Les charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus, qui ont bondi de 366,9 %, sont un facteur important, puisqu'elles ont réduit de 4 milliards de dollars la différence entre les primes de réassurance payées et les recouvrements de réclamations. Ce changement a été en grande partie bien accueilli par les assureurs, car il se rapporte à une forte baisse des pertes catastrophiques, qui sont passées de plus de 9 milliards de dollars au troisième trimestre de 2024 à un peu plus de 2,1 milliards de dollars au troisième trimestre de 2025. L'évolution des flux de trésorerie liés à la réassurance met en évidence un renversement de la tendance de l'an dernier, lorsque les réassureurs ont contrôlé une volatilité importante pour stabiliser le marché. Il reflète également un contexte du marché de l'assurance des biens primaire beaucoup plus rentable cette année.

La performance de souscription du marché canadien de l'assurance automobile des particuliers est restée particulièrement faible. Le ratio combiné global net (RCGN), une mesure clé de la rentabilité de la souscription qui comprend les frais d'assurance, les coûts de réassurance, les dépenses générales et d'exploitation, ainsi que les dépenses nettes de financement d'assurance et de réassurance par rapport aux revenus nets d'assurance, en est un indicateur majeur. Un résultat supérieur à 100 % reflète une perte de souscription et indique que ce secteur d'activité érode le capital de base du secteur. Au cours des neuf premiers mois de 2025, le RCGN a dépassé ce seuil dans chaque province et territoire, à l'exception du Québec, de l'Ontario et des Territoires du Nord-Ouest. Bien que le résultat à l'échelle de l'industrie se soit amélioré de 5 % par rapport à l'année précédente, ces résultats négatifs continuent de mettre en évidence une tendance insoutenable.

La saison des feux de forêt prolongée et étendue au Canada a eu une incidence importante sur les résultats de l'assurance des biens personnels à Terre-Neuve-et-Labrador, en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan. Ces provinces ont affiché des RCGN supérieurs à 100 %. Terre-Neuve-et-Labrador et la Saskatchewan ont enregistré les détériorations les plus importantes, avec un ratio supérieur à 130 %.

L'assurance des biens des entreprises et l'assurance responsabilité civile demeurent les segments les plus rentables parmi les assureurs des dommages du Canada, affichant des RCGN cumulatifs de 90 % et 88,5 % respectivement, et ce, depuis le début de l'année. Cette rentabilité soutenue continue d'alimenter la spéculation sur le ralentissement du marché, alors que les pressions de la concurrence et la capacité disponible entraînent une réduction des taux. Il convient de souligner que Terre-Neuve-

et-Labrador dans les propriétés commerciales, et le Yukon dans les propriétés commerciales et la responsabilité commerciale, sont les seules provinces dont les RCGN sont supérieurs à 100 %, ce qui démontre un nombre très limité d'enjeux localisés dans un contexte globalement favorable.

Bien que les performances globales du secteur affichent des résultats supérieurs à la moyenne, la rentabilité des 163 assureurs membres de la SIMA a varié considérablement. Environ 10 % de ces assureurs ont déclaré des pertes nettes au cours des neuf premiers mois de 2025. Toutefois, aucune tendance particulière ne semble expliquer ces résultats. Chaque cas découle plutôt de circonstances uniques, souvent liées à une souscription défavorable dans certaines gammes de produits ou à une forte concentration d'activités dans des provinces données. La SIMA continuera de surveiller de près les résultats de ces assureurs.

### T3 2025 – Résumé des résultats financiers

Tous les chiffres proviennent de MSA et sont établis au 28 novembre 2025.

Les valeurs excluent les assureurs hypothécaires et sont exprimées en millions de dollars canadiens (CAD), sauf indication contraire.

|                                                               | T3<br>2025   | T3<br>2024   | Variation en<br>pourcentage |
|---------------------------------------------------------------|--------------|--------------|-----------------------------|
| Total des produits des activités d'assurance                  | 73 770       | 69 201       | 6,6 %                       |
| Charges afférentes aux activités d'assurance                  | -59 336      | -61 365      | -3,3 %                      |
| Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus | -5 196       | -1 113       | 366,9 %                     |
| <b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>                     | <b>9 238</b> | <b>6 724</b> | <b>37,4 %</b>               |
| Rendements d'investissement                                   | 5 695        | 6 078        | -6,3 %                      |
| Produits financiers nets/Charges financières nettes           | -2 422       | -3 132       | -22,7 %                     |
| <b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT NET</b>                          | <b>3 273</b> | <b>2 946</b> | <b>11,1 %</b>               |
| Charges générales et d'exploitation                           | -2 717       | -2 886       | -5,9 %                      |
| Autres produits et charges                                    | 546          | 944          | -42,2 %                     |
| <b>RÉSULTAT NET</b>                                           | <b>8 251</b> | <b>6 521</b> | <b>26,5 %</b>               |
| <b>TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL</b>                               | <b>8 836</b> | <b>7 565</b> | <b>16,8 %</b>               |

### Quelques indicateurs et ratios de rentabilité

|                                                                                                                              | Cumul annuel<br>2025 | Cumul annuel<br>2024 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Ratio net des activités d'assurance                                                                                          | 87,5 %               | 90,3 %               |
| Rendement du capital investi (RCI)                                                                                           | 4,8 %                | 5,4 %                |
| Rendement des capitaux propres (RCP)                                                                                         | 15,7 %               | 13,3 %               |
| Ratio du test de capital minimal (Capital disponible/Capital requis)                                                         | 251,3                | 242,7                |
| Ratio du test de suffisance de l'actif des succursales (applicable aux succursales)<br>(Actif net disponible/Capital requis) | 340,1                | 319,4                |

Jeff Stewart, vice-président, Finances à la SIMA

# Que nous apprennent les nouveaux indicateurs clés liés à la norme IFRS 17? – Perspectives et analyse du troisième trimestre

par Jeff Stewart

L'adoption de la norme IFRS 17 (qui remplace la norme IFRS 4) représente l'un des changements fondamentaux dans la comptabilité des assurances depuis des décennies.

Pour les assureurs IARD, l'incidence est majeure, malgré la courte durée de leurs contrats. La norme IFRS 17 modifie la méthode de comptabilisation des revenus et des profits, obligeant les assureurs à délaisser la méthode traditionnelle de déclaration fondée sur les primes au profit d'un modèle de revenu fondé sur le service. Cette transition change en profondeur les indicateurs clés de rendement et exige des données plus détaillées ainsi que des modèles actuariels plus avancés. Bien que l'analyse des ratios demeure essentielle pour évaluer le rendement du secteur, la norme IFRS 17 impose une nouvelle grille de lecture. Les mesures historiques, comme le ratio de sinistres, le ratio des frais et le ratio combiné, sont redéfinies par l'introduction du concept de produits d'activité d'assurance en remplacement des primes acquises. En outre, la norme IFRS 17 réinitialise les points de référence en matière de résultats : les tendances à long terme établies sous l'ancienne norme sont incomparables avec les nouvelles tendances.

En étroite collaboration avec les milieux de l'audit et de l'actuariat, ainsi qu'avec les principales autorités de surveillance au Canada, le Bureau d'assurance du Canada a piloté l'élaboration d'un ensemble commun d'indicateurs de rendement conformes à la nouvelle norme IFRS 17. Nous utilisons désormais ces nouveaux ratios pour évaluer les performances du secteur et des assureurs membres.

Pour chacun des ratios clés présentés ci-dessous, un diagramme en boîte illustre la distribution des résultats au sein de l'industrie. La boîte représente les 50 % centraux des données, délimitées par le premier quartile (valeur la plus faible indiquée) et le troisième quartile (valeur la plus élevée), tandis que la ligne à l'intérieur correspond à la médiane. Les points au-dessus et au-dessous de la boîte illustrent l'étendue des données, et ceux situés au-delà de la ligne horizontale sont considérés comme des valeurs aberrantes sur le plan statistique.

## Analyse des ratios clés pour le troisième trimestre :

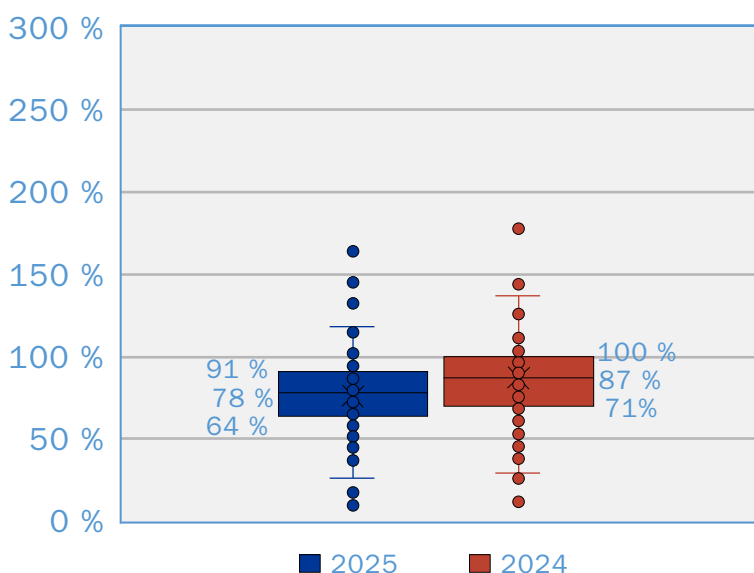
### Ratio brut des services d'assurance

$$\frac{\text{Charges afférentes aux activités d'assurance}}{\text{Produits des activités d'assurance}}$$

Ce ratio quantifie la relation entre les coûts des sinistres et les dépenses directement liées aux contrats d'assurance, par rapport aux produits des activités d'assurance. Une valeur inférieure indique une excellente rentabilité des activités d'assurance, tandis qu'un résultat supérieur à 100 % est signe d'une perte liée aux services d'assurance.

- Moyenne sectorielle T3 2025 : 80,4 %
- Moyenne sectorielle T3 2024 : 88,7 %

### Ratio brut des services d'assurance



Source : MSA

Observations : Les résultats du secteur au T3 2025 affichent une amélioration médiane de 9 % d'une année à l'autre, surpassant le gain annualisé moyen de 8,3 points. Cette progression s'explique par des tendances favorables en souscription, notamment une hausse des produits et une diminution des sinistres, probablement attribuable à une incidence moindre des pertes catastrophiques. La distribution des résultats s'est resserrée, ce qui indique une variabilité réduite entre les assureurs, comme en témoignent la baisse du bord supérieur de 100 % à 91 % et l'amélioration du bord inférieur de 71 % à 64 %.

Ratio d'incidence de la réassurance

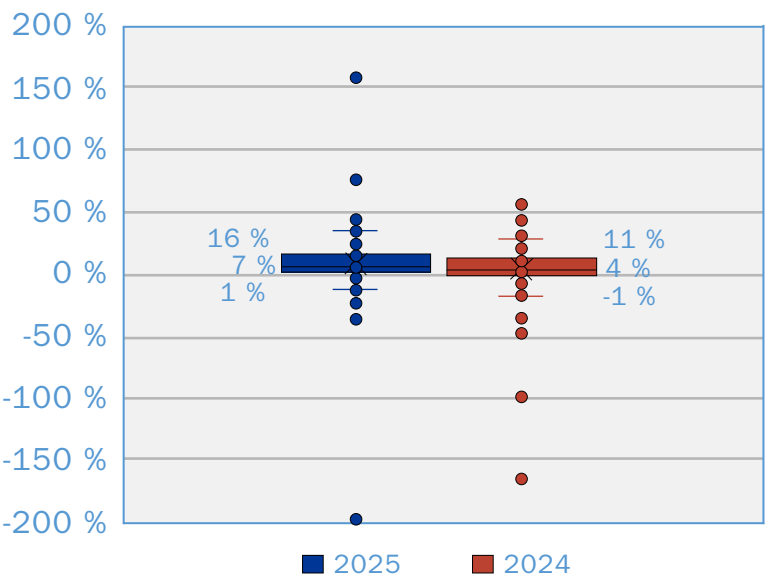
$$\frac{\text{Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus}}{\text{produits des activités d'assurance}}$$

Ce ratio indique l'effet net des opérations de réassurance, soit les primes payées et les recouvrements reçus, sur les produits des activités d'assurance. Une valeur positive signifie que les primes et coûts de réassurance excèdent les recouvrements de sinistres.

- Moyenne sectorielle T3 2025 : 7,1 %
- Moyenne sectorielle T3 2024 : 1,6 %

Observations : Les résultats du T3 2025 affichent un ratio d'incidence médian de la réassurance de 7 %, comparativement à 4 % en 2024, soit une hausse de trois points de pourcentage, inférieure à la variation annuelle moyenne de l'industrie de 5,5 %. Cette évolution reflète vraisemblablement une cession soutenue des risques dans un contexte de marché de la réassurance plus souple, ainsi qu'une diminution des recouvrements de réassurance à la suite du niveau élevé de sinistres catastrophiques observé en 2024. La distribution s'est élargie à la borne supérieure, laquelle est passée de 11 % à 16 %, tandis que la borne inférieure est passée de -1 % à 1 %. Cela indique une dépendance moindre à la réassurance en 2025 pour stabiliser les résultats, en raison de pertes catastrophiques plus faibles pour l'exercice en cours. Pour mettre les choses en contexte, 27 % des assureurs au T3 2024 avaient des recouvrements de réassurance depuis le début de l'année supérieurs aux primes cédées, comparativement à un peu plus de 10 % en 2025.

Ratio d'incidence de la réassurance



Source : MSA

Ratio net des activités d'assurance (RNAA)

$$\left( \frac{\text{Charges afférentes aux services d'assurance} - \text{charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus}}{\text{produits des activités d'assurance}} \right)$$

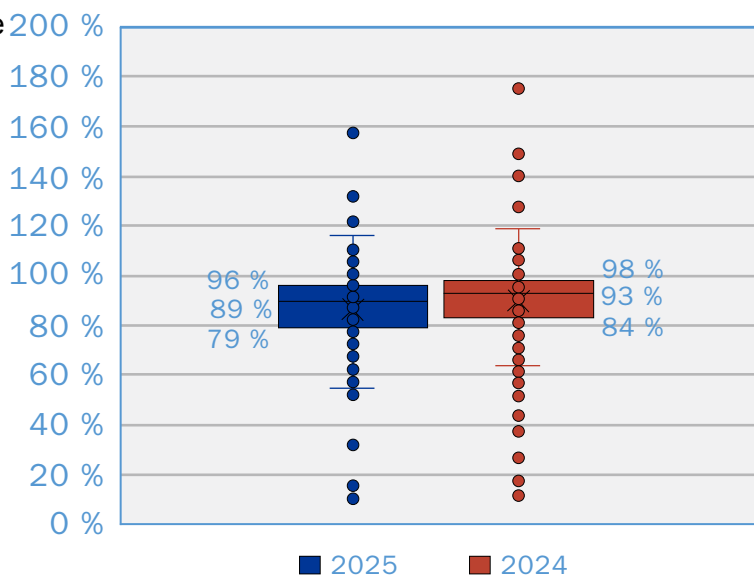
Ce ratio combine le ratio brut des activités d'assurance et le ratio de l'incidence de la réassurance afin de mesurer la rentabilité des activités d'assurance, réassurance comprise. Un résultat supérieur à 100 % signifie que les sinistres, les charges et les résultats nets de réassurance excèdent les produits. Il indique également que l'industrie puise dans sa base de capital.



- Moyenne sectorielle T3 2025 : 87,5 %
- Moyenne sectorielle T3 2024 : 90,3 %

## Ratio net des activités d'assurance (RNAA)

Observations : Le RNAA du T3 2025 témoigne d'une amélioration de la performance, avec une médiane de 89 %, comparativement à 93 % en 2024, ce qui concorde globalement avec la baisse de 2,8 % observée d'une année à l'autre pour la moyenne sectorielle. Cette amélioration est attribuable à des résultats bruts plus solides en matière de services d'assurance, partiellement compensés par une augmentation des dépenses nettes de réassurance (moins les réclamations recouvrables pour compenser les primes cédées). La distribution s'est légèrement élargie, la limite supérieure passant de 98 % à 96 %, et la limite inférieure, de 84 % à 79 %, ce qui démontre une plus grande variabilité entre les entités, malgré une tendance générale vers une rentabilité plus constante.



Source : MSA

## Ratio combiné global (RCG)

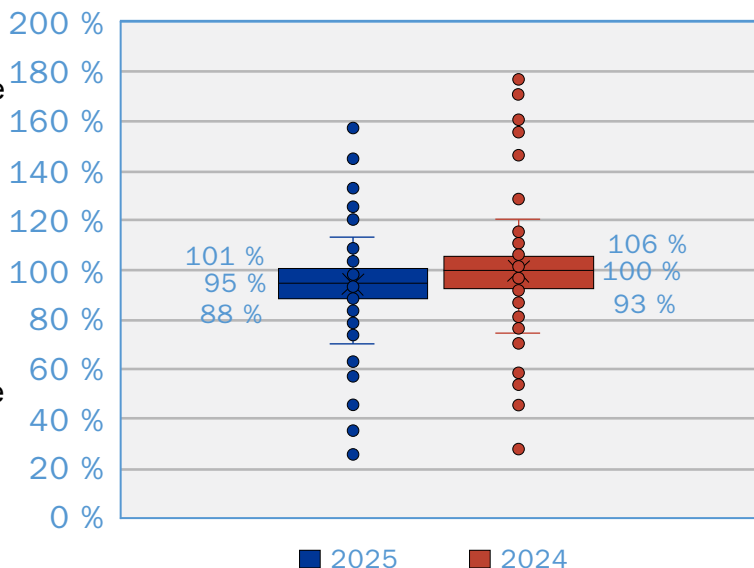
$$\left( \begin{array}{l} \text{Charges afférentes} \\ \text{aux services} \\ \text{d'assurance} \end{array} - \begin{array}{l} \text{charges nettes} \\ \text{afférentes aux} \\ \text{contrats de} \\ \text{réassurance détenus} \end{array} + \begin{array}{l} \text{charges générales} \\ \text{et administratives} \end{array} - \begin{array}{l} \text{charges financières} \\ \text{nettes afférentes aux} \\ \text{contrats d'assurance} \end{array} - \begin{array}{l} \text{charges financières} \\ \text{nettes afférentes aux} \\ \text{contrats de réassurance} \end{array} \right) \div \begin{array}{l} \text{produits des} \\ \text{activités} \\ \text{d'assurance} \end{array}$$

Ce ratio mesure la performance de souscription globale en exprimant l'ensemble des charges afférentes aux services d'assurance, y compris les sinistres, les coûts d'acquisition et les frais administratifs, en pourcentage des produits d'assurance. Un ratio supérieur à 100 % indique une perte de souscription et signale une érosion de la base de capital de l'industrie, tandis qu'un ratio plus faible reflète une exploitation plus rentable et plus efficiente.

- Moyenne sectorielle au T3 2025 : 94,4 %
- Moyenne sectorielle au T3 2024 : 99 %

Observations : Le RCG du T3 2025 met en évidence une amélioration nécessaire de l'efficacité globale, avec une baisse favorable de la moyenne et de la médiane d'environ cinq points de pourcentage par rapport au T3 2024. La baisse de la distribution, marquée par une diminution de la limite supérieure de 106 % à 101 % et une amélioration de la médiane de 100 % à 95 %, témoigne de progrès

## Ratio combiné global (RCG)



Source : MSA

positifs pour l'ensemble du secteur. Toutefois, l'élément le plus préoccupant demeure le fait que, malgré une réduction du nombre d'assureurs en situation de pertes de souscription du T3 2024 (50 %) au T3 2025 (25 %), cette proportion reste suffisamment élevée pour justifier une surveillance étroite continue.

## Ratio des charges financières nettes afférentes à l'assurance

$$- \left( \begin{array}{c} \text{Charges financières nettes} \\ \text{des contrats d'assurance} \end{array} + \begin{array}{c} \text{Charges financières nettes} \\ \text{des contrats de réassurance} \end{array} \right) \div \begin{array}{c} \text{produits des} \\ \text{activités} \\ \text{d'assurance} \end{array}$$

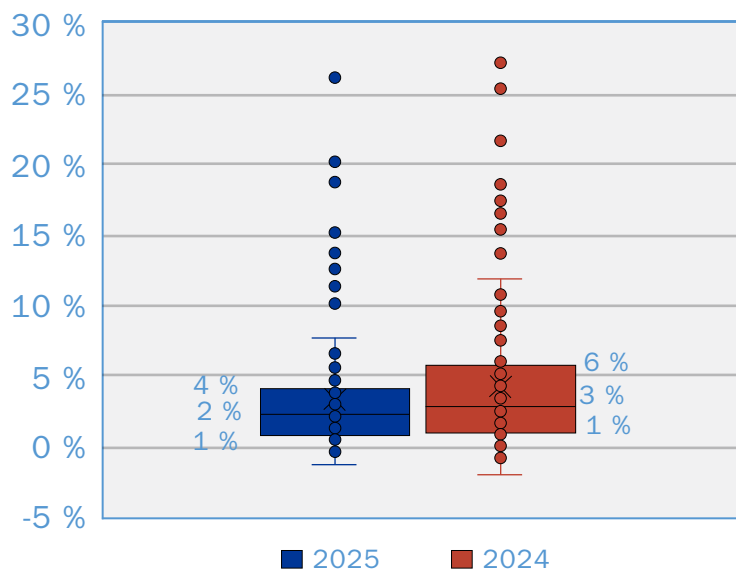
Ce ratio reflète l'incidence des activités de charges financières (exposition aux taux d'intérêt et actualisation des passifs d'assurance) par rapport aux produits des activités d'assurance. Un ratio plus élevé indique que les charges financières nuisent à la rentabilité, souvent en raison de l'exposition aux taux d'intérêt et à la volatilité des marchés.

- Moyenne sectorielle au T3 2025 : 3,4 %
- Moyenne sectorielle au T3 2024 : 4,6 %

Observations : Les résultats du T3 2025 traduisent une amélioration de l'efficacité du capital, avec une médiane de 2 %, comparativement à 3 % au T3 2024, ce qui correspond à la baisse d'environ 1,2 % observée pour la moyenne sectorielle sur la même période. Cette amélioration est soutenue par une meilleure stabilité des taux d'intérêt, ainsi que par une réduction de l'exposition aux fluctuations des taux et à la volatilité des marchés. La limite supérieure de la distribution s'est resserrée, passant de 6 % à 4 %, tandis que la limite inférieure est restée à 1 %, ce qui indique une réduction de la variabilité et une plus grande cohérence dans la gestion des frais financiers au sein de l'industrie.

Source : MSA

### Ratio des charges financières nettes afférentes à l'assurance



La SIMA continuera de surveiller de près les résultats de ses assureurs membres afin de s'assurer que la Société est prête à remplir sa mission de protection des assurés contre des pertes indues, dans l'éventualité peu probable où leur assureur habitation, automobile ou commercial ferait défaut.

# Nouveaux enjeux

## Assuris modernise ses outils de financement

par Marie-Claire Albanese



### ***Simplifier et recalibrer les outils de financement d'Assuris pour renforcer la protection des assurés***

Grâce à des modifications proposées qui seront intégrées à son Règlement en 2026, Assuris souhaite moderniser ses outils de financement basés sur les cotisations particulières et les cotisations de prêt. Ces outils permettent à Assuris de financer le transfert de polices d'un assureur vie et santé insolvable vers un assureur solvable, garantissant ainsi la protection des assurés canadiens.

En tant qu'autorité principale en matière de règlement de faillite des assureurs vie et santé canadiens et expert en la matière, Assuris adapte constamment son système de financement et le met à l'épreuve afin d'être prête à régler la faillite d'un assureur vie et santé. Assuris évalue également régulièrement l'adéquation de son financement de règlement de faillite, le compare aux bonnes pratiques internationales et formule des recommandations adaptées à l'industrie canadienne.

La simplification et le recalibrage des outils de financement fondés sur les cotisations particulières et de prêt permettront un accès rapide et suffisant aux fonds nécessaires pour régler la faillite d'un assureur vie et santé et renforcer la protection des assurés. La modification de ces outils de financement renforcera la confiance dans le modèle de financement privé d'Assuris (qui ne repose pas sur les fonds publics) tout en mettant en place des lignes directrices appropriées pour prévenir tout risque de contagion induite dans le secteur.

### ***Simplifier les outils de financement basés sur les cotisations particulières et de prêt***

Les cotisations particulières et de prêt sont les principaux outils de financement d'Assuris pour régler la plupart des faillites. Ils représentent le financement de l'industrie qu'Assuris peut obtenir pour répondre aux besoins de liquidités en situation de faillite. Assuris, l'industrie de l'assurance vie et santé, les organismes de réglementation et le gouvernement reconnaissent l'importance d'un accès rapide au financement afin de prévenir l'érosion de la confiance des consommateurs dans les services financiers canadiens, particulièrement les premiers jours de l'insolvabilité d'un assureur.

Plutôt que de devoir combiner les cotisations particulières et de prêt pour accéder aux fonds nécessaires en cas de faillite (comme c'est le cas actuellement), Assuris propose d'augmenter la cotisation particulière maximale pour qu'elle puisse couvrir à elle seule les besoins de financement permanents. Assuris utiliserait la cotisation de prêt uniquement pour les besoins de financement temporaires. Elle se garderait la possibilité d'évaluer seulement un sous-ensemble des compagnies membres tout en maintenant l'obligation d'évaluer tous les membres si le besoin de financement devenait permanent. Bien qu'elles ne modifient pas les incidences financières actuelles sur le secteur, ces simplifications rendront les cotisations particulières et de prêt plus efficaces, plus pratiques et plus simples à gérer.

## **Recalibrer les outils de financement des cotisations particulières et de prêt**

L'industrie de l'assurance vie et santé a connu une croissance importante au cours des dernières années. Pour suivre l'augmentation des prestations et de la couverture offertes aux Canadiens, Assuris a augmenté ses niveaux de protection en 2023, avec le soutien de l'industrie et des organismes de réglementation.

Pour s'assurer que les outils de financement d'Assuris évoluent en même temps que les besoins de financement potentiels associés aux niveaux plus élevés de prestations et de couverture des Canadiens, Assuris travaille avec l'industrie pour recalibrer ses outils de financement en augmentant le financement auquel elle peut avoir accès pour répondre aux besoins de liquidités en cas de faillite.

Les lignes directrices sectorielles garantiront que le recalibrage des cotisations particulières et de prêt ne compromette pas la santé financière de l'industrie. Bien que comparables aux lignes directrices actuelles, elles passeront d'un plafond annuel à une limite d'une période limitée, offrant à Assuris plus de flexibilité pour répondre aux besoins de financement, préserver la résilience de l'industrie et maintenir la confiance des consommateurs dans les services financiers canadiens.

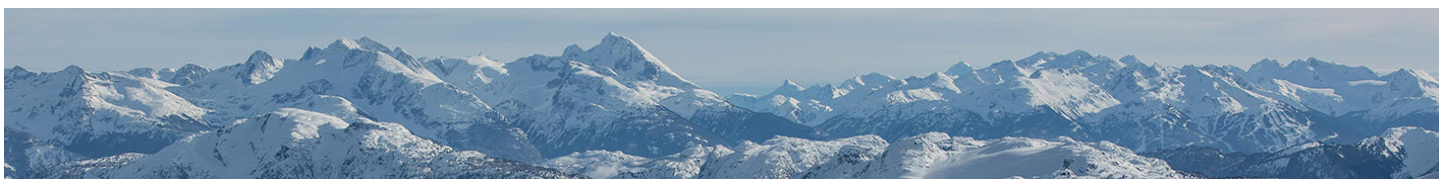
Assuris poursuit sa consultation auprès de l'industrie et des organismes de réglementation afin d'assurer la mise en œuvre harmonieuse, en 2026, des modifications proposées au Règlement.

### **À propos d'Assuris**

Fondée en 1990, Assuris est l'autorité principale en matière de règlement de faillite des compagnies d'assurance vie et santé canadiennes et l'association de garantie qui protège les assurés canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie et santé. Indépendante et agissant dans l'intérêt public, elle applique des règles strictes en matière de conflits d'intérêts pour ses employés et ses administrateurs, et collabore avec les autorités de contrôle prudentiel dans les premières étapes d'intervention. De plus, Assuris joue un rôle important dans le processus d'insolvabilité qui s'appuie sur les tribunaux en travaillant étroitement avec les liquidateurs, les officiers de justice et les homologues internationaux en matière de règlement de faillite.

Assuris est désignée par le ministre fédéral des Finances en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada, reconnue par l'Autorité des marchés financiers (AMF) comme organisme de compensation en vertu de la *Loi sur les assureurs* (Québec) et financée par l'industrie de l'assurance vie et santé pour protéger le bien-être financier des Canadiens.

Assuris a des ententes de participation avec le gouvernement fédéral et le gouvernement de chaque province et territoire. Toute compagnie d'assurance vie et santé autorisée à vendre de l'assurance au Canada doit, selon les organismes de réglementation, devenir membre d'Assuris et maintenir son adhésion en règle pour conserver son permis d'exercice.



Marie-Claire Albanese, Responsable des affaires juridiques et secrétaire générale, Assuris

# Enjeux prioritaires : Mise à jour

## Réduire le risque systémique

La « réduction du risque systémique » demeurera un enjeu prioritaire permanent de la SIMA jusqu'à la mise en place d'un filet de sécurité fédéral procurant les liquidités nécessaires. Dans son budget du 4 novembre, le nouveau gouvernement du Canada a manifesté son intention de consulter l'industrie de l'assurance canadienne de dommages sur les moyens d'assurer la stabilité du secteur des services financiers et de l'économie dans son ensemble en cas de menaces externes imprévues, comme des tremblements de terre.



Cette bonne nouvelle nous donne l'espoir que des mesures seront enfin prises pour contrer le risque de séisme au Canada, même s'il s'agit de la quatrième fois depuis 2017 qu'un engagement de ce type figure dans un budget fédéral. Nous continuons de collaborer avec le ministère des Finances du Canada, le BSIF et d'autres parties prenantes clés afin de faire progresser ce dossier vers une solution concrète.

En attendant que le gouvernement agisse, la SIMA a pris d'autres initiatives pour atténuer le risque systémique, notamment les suivantes :

- **Nouvel exercice de simulation informatique** – Forts du succès du partenariat mené l'an dernier avec l'Autorité des services financiers de la Colombie-Britannique (la BCFSA) lors d'un exercice de simulation d'insolvabilité, nous collaborons cette fois avec le BSIF ainsi qu'avec plusieurs décideurs fédéraux et provinciaux de haut niveau dans le cadre d'un nouvel exercice prévu le 16 décembre. Celui-ci visera de nouveau à mettre à l'épreuve les limites de la protection des assurés à la suite d'une catastrophe naturelle majeure, tout en illustrant la nécessité d'un partenariat public-privé plus efficace pour gérer ce risque extrême.
- **Désignation de la Société comme association d'indemnisation** – Le ministère des Finances du Canada étudie actuellement une demande officielle présentée par notre conseil d'administration visant à désigner la SIMA comme « association d'indemnisation » (en vertu de la Loi sur les sociétés d'assurance) pour qu'il lui soit possible de se présenter comme un intervenant de confiance en situation de crise.
- **Accès aux données sur l'exposition aux catastrophes naturelles** – Lors de sa réunion du mois d'avril 2025, le conseil de la SIMA a autorisé la modification de son Règlement (ultérieurement approuvée par les organismes de réglementation). Les membres doivent désormais conférer à la SIMA l'accès aux données sur leur risque de pertes, à des fins de contrôle de la solvabilité. Ces données sensibles sur le plan commercial commencent maintenant à être transmises à la SIMA et serviront à enrichir et à renforcer sa modélisation du risque sismique. Elles sont protégées par une politique exhaustive de gouvernance des données afin d'en assurer l'acquisition, le traitement, le stockage et l'utilisation sécuritaires.
- **Proposition de modification du TCM et du TSAS** – La SIMA a proposé au BSIF d'incorporer une ligne spécifique au Test du capital minimal (TCM) et au Test de suffisance de l'actif des succursales (TSAS) pour refléter les obligations sur plusieurs années des membres liées au prélèvement des cotisations de la Société. En période de crise systémique, le BSIF serait alors en position d'ajuster le traitement du capital pour ces obligations particulières et, de ce



fait, d'atténuer la potentialité du risque systémique. Les échanges sur cette proposition, et sur d'autres initiatives liées aux capitaux, se poursuivent.

Nous continuerons à travailler au cours de la nouvelle année sur d'autres initiatives pour réduire le risque systémique, notamment les suivantes :

- **Mise à jour de la limite d'appétence pour le risque** – L'exercice de simulation informatique mené conjointement par la SIMA et la BCFSA a permis de constater que, dans certaines situations, notre mécanisme de cotisation pourrait être dépassé plus rapidement que notre modélisation l'avait laissé prévoir. La limite d'appétence pour le risque de la SIMA établie par le conseil correspond à deux fois la capacité maximale de cotisation de la Société (basée sur les résultats de fin d'année 2024 de ses compagnies membres) et se chiffre actuellement à 2,8 milliards de dollars. Étant donné cette constatation et l'évolution potentielle de notre capacité de liquidité, il convient de revoir la limite d'appétence pour le risque de la SIMA.
- **Risques multiples** – Nous discutons avec nos partenaires de réglementation et l'Institut canadien des actuaires de la nécessité d'améliorer la simulation de crise entourant les événements séquentiels comme les répliques.
- **Mettre à jour notre modèle de risque systémique** – La SIMA travaille à l'élaboration d'une version actualisée de son étude sur le « point de bascule » qui tiendra compte des enseignements tirés des informations nouvellement accessibles sur la réassurance, ainsi que des niveaux de capital actualisés de l'industrie.

Aucune des initiatives énumérées ci-dessus ne permettra à la SIMA de se positionner adéquatement pour faire face à un séisme engendrant des pertes assurées dépassant le « point de bascule ». Malgré tous ces efforts, un mécanisme de soutien en liquidités demeure essentiel pour assurer une protection efficace des Canadiens.

### Améliorer la capacité de résolution

L'Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS) définit la résolution comme les mesures prises par une autorité de résolution à l'égard d'un assureur qui n'est plus viable; des mesures qui s'inscrivent clairement dans le mandat et la mission de la SIMA. Le Conseil de stabilité financière (FSB) a publié les principaux attributs du régime de résolution, notamment une autorité en matière de résolution. En raison de l'absence d'autorité nationale, ces responsabilités sont partagées au Canada entre les organismes de réglementation, la SIMA et son homologue du secteur de l'assurance vie, Assuris. Le BSIF réfléchit actuellement à la meilleure façon de répondre aux attentes du FSB en matière de résolution dans le contexte du fédéralisme canadien et continue de faire participer la SIMA à cet exercice.

En examinant les attributs clés du FSB, la SIMA a établi que la constitution par lettres patentes d'un « assureur-relais » et son intégration constitueraient une étape décisive vers l'amélioration de la capacité de résolution de la Société. Cette solution bonifierait grandement la capacité d'intervention de la SIMA dans diverses situations de crise. À l'issue d'un processus de demande complet qui a débuté en 2024, la SIMA a reçu des lettres patentes signées pour son assureur-relais (la Compagnie d'assurance générale PACICC-SIMA, CAGPS) le 21 juillet.

La première réunion du conseil de la CAGPS s'est tenue le 6 novembre. À cette occasion, le nouveau conseil (composé de tous administrateurs de la SIMA non liés à l'industrie) a autorisé l'émission d'actions à la SIMA en échange d'un billet à ordre de 10 millions de dollars (garanti par son fonds

d'indemnisation de 64 millions de dollars et constituant le capital de base de l'assureur-relais). Le CAGPS a ensuite finalisé sa demande auprès du BSIF pour l'émission d'actions en contrepartie de biens (étant donné que la SIMA ne paiera pas les actions en espèces). La demande a été approuvée par le BSIF. Le 10 décembre, la SIMA a obtenu l'approbation officielle du BSIF pour que la CAGPS puisse commencer à exercer ses activités le 1<sup>er</sup> janvier 2026. La SIMA cherche maintenant à obtenir des licences pour que la CAGPS puisse opérer dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Cette situation se poursuivra en 2026. La CAGPS demeurera une société inactive jusqu'à ce qu'elle soit appelée à intervenir dans la résolution d'un assureur membre de la SIMA.

La SIMA collabore avec le BSIF et Assuris pour mettre au point une stratégie de planification des mécanismes de résolution pour les groupes d'assurance actifs sur la scène internationale (GAAI) que compte le Canada. Le BSIF oblige déjà les GAAI à élaborer un plan de redressement. Cette exigence sera étendue à l'établissement de plans de résolution et de groupes de gestion de crise pour les GAAI. Le BSIF a formé une équipe de préparation aux crises au sein du Secteur de la surveillance, qui agit à titre de centre d'excellence en matière de résolution et de redressement. Cette équipe est chargée de gérer les relations avec les associations d'indemnisation. La SIMA collaborera activement avec le BSIF et Assuris en 2026 afin de trouver des moyens d'appuyer ce travail en vue d'améliorer la planification en matière de résolution et la gestion de crise.

### **Augmenter notre capacité financière – Options à moyen terme**

La SIMA détient 64,2 millions de dollars (valeur comptable au 30 novembre 2025) de liquidités dans son fonds d'indemnisation ainsi qu'un crédit de soutien de 250 millions obtenue auprès d'un consortium des six grandes banques canadiennes. Ces montants représentent la capacité financière à court terme de la Société. La SIMA estime que ces fonds seraient suffisants pour lui permettre de gérer la liquidation de l'ensemble de ses assureurs membres à l'exception des 15 plus grands. En 2026, nous examinerons l'adéquation de nos liquidités à court terme à la lumière de nos nouvelles connaissances sur l'exposition aux sinistres du secteur et des données de réassurance.

Le Plan de fonctionnement de la SIMA permet à la Société de percevoir auprès des assureurs membres une cotisation pouvant représenter jusqu'à 1,5 % des primes directes souscrites, au cours d'une année civile. Ces cotisations représentent la capacité financière à long terme de la Société (soit actuellement 1,4 milliard de dollars par année selon les résultats de fin d'année des assureurs membres pour 2024). À la fin de 2024 et au début de 2025, nous avons obtenu de deux grandes agences de notation des cotes de crédit de première qualité. Le maintien de ces cotes (sous réserve d'une réévaluation annuelle) est peu coûteux et correspond à notre stratégie de recherche de multiples options de résolution à faibles frais initiaux. De cette façon, nous pourrions avoir accès à des moyens de financement plus importants à plus long terme et nous permettraient de répondre aux besoins découlant d'insolvabilités de grande ampleur sans créer de tensions systémiques en période de crise. Nous avons maintenant passé avec succès la première révision annuelle de ce type et les deux notations restent inchangées.

La SIMA examine avec ses conseillers financiers les étapes nécessaires pour rendre opérationnelle toute émission future de titres de créance (par exemple, le traitement comptable ou la structure de la dette).

---

## **Planification stratégique – 2027-2029**

Le conseil d'administration de la SIMA se réunira l'été prochain (23 juin) pour établir les nouvelles priorités de son plan triennal (2027-2029). Le personnel de la SIMA préparera une vue d'ensemble du secteur et une analyse de la situation, et présentera des options stratégiques préliminaires que le conseil d'administration examinera lors de sa réunion régulière de printemps (30 avril). La réunion de planification stratégique sera l'occasion de débattre de manière approfondie sur une série de sujets, notamment l'examen de la gouvernance, les approches futures de l'examen des couvertures et des indemnités, l'accent mis sur la marque SIMA, et les cadres d'évaluation alternatifs. Les membres seront informés de l'évolution de la situation dans le bulletin d'information trimestriel de la SIMA (Parlons solvabilité).

---

# Forum des gestionnaires de risques de la SIMA

## Rencontres et webinaires à venir – par Ian Campbell



Le Forum des gestionnaires de risques a pour but d'améliorer la gestion des risques au sein de l'industrie des assurances IARD :

- en favorisant la discussion sur des pratiques exemplaires de gestion des risques au sein de l'industrie et la mise en commun de ces pratiques;
- en examinant et en communiquant de l'information d'actualité sur la gestion des risques;
- en servant de ressource en gestion des risques pour la SIMA et pour les organismes de réglementation de l'assurance;
- en permettant la discussion sur des risques majeurs existants et des risques émergents importants au sein de l'industrie;
- en fournissant des ressources et de l'information pour faciliter la recherche sur la gestion des risques et sur des sujets de gouvernance connexes.

### Webinaires sur les risques émergents

Trois webinaires sur les risques émergents ont lieu chaque année. Ils réunissent des membres du forum de tout le Canada dans le cadre d'une discussion en profondeur sur des aspects techniques d'un enjeu précis de la gestion du risque d'entreprise (GRE).

### Rencontres du Forum des gestionnaires de risques

Au début des rencontres, un conférencier traite d'un sujet d'actualité qui touche l'industrie. Viennent ensuite des présentations de représentants de l'industrie ou d'experts sur des enjeux actuels dans le domaine de la GRE.

#### Dates des webinaires à venir en 2026 :

**Jeudi 26 février**

13 h à 14 h 30 (HE)

**Jeudi 21 mai**

13 h à 14 h 30 (HAE)

**Jeudi 22 octobre**

13 h à 14 h 30 (HAE)

#### Dates des rencontres du Forum en 2026 :

**Jeudi 16 avril**

13 h à 16 h (HAE)

**Mercredi 23 septembre**

13 h à 16 h (HAE)

**Jeudi 26 novembre**

13 h à 16 h (HE)

Pour obtenir des renseignements sur l'inscription aux activités (préinscription obligatoire) ou pour recevoir les avis envoyés aux membres du Forum, veuillez vous adresser à Ian Campbell, vice-président aux opérations à la SIMA, à [icampbell@pacicc.ca](mailto:icampbell@pacicc.ca) ou au 647-264-9709.

Denika Hall  
Rédactrice en chef  
et graphisme

SIMA

**PARLONS SOLVABILITÉ**

80, rue Richmond Ouest, bureau 607  
Toronto (Ontario) Canada M5H 2A4

Site Web :  
[www.pacicc.ca](http://www.pacicc.ca)  
Tél : 416-364-8677

Pour vous désabonner ou  
pour obtenir de l'information  
Courriel : [dhall@pacicc.ca](mailto:dhall@pacicc.ca)